

Budget et programme triennal en immobilisations

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Lachute a décrété le remplacement de la distribution à chaque adresse civique du budget et du programme triennal en immobilisations par la publication d'un document explicatif selon les dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Budget 2024

- **Programme des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026**

La Ville de Lachute dépose un programme triennal en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 totalisant 53 428 400 \$, soit 14 036 800 \$ pour 2024, 22 903 800 \$ pour 2025 et 16 487 800 \$ pour 2026.

Les principaux projets retenus pour l'exercice 2024 sont les suivants :

Travaux dans les parcs industriels

– Infrastructures souterraines secteur Synercité	2 000 000 \$
--	--------------

Travaux d'infrastructures

– Maintien des infrastructures en milieu urbain	3 545 000 \$
– Réfection du réseau routier et des trottoirs	600 000 \$
– Réfection des infrastructures de l'eau potable et usée	1 050 000 \$
– Travaux dans les bâtiments municipaux	3 800 000 \$

Loisirs

– Aménagement des espaces verts et bleus	415 000 \$
--	------------

Travaux publics et incendie

– Véhicules et équipements	1 290 000 \$
----------------------------	--------------

Autres projets - Génie

690 000 \$

Autres projets

646 800 \$

- **Budget des activités de fonctionnement**

La Ville dépose un budget équilibré dont les revenus et charges s'élèvent à 32 439 300 \$. Cela représente une augmentation de 2 111 200 \$, soit 7 % par rapport au budget de l'année précédente.

- **Taxe foncière générale**

Pour 2024, la Ville poursuit l'application de son régime d'impôt foncier à taux variés, lequel permet de fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale pour chacune des catégories suivantes :

– résiduelle	0,6773 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles de six logements ou plus	0,7543 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles non résidentiels	2,2033 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles industriels	2,4871 \$/100 \$ d'évaluation
– terrains vagues desservis	1,3546 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles agricoles	0,6773 \$/100 \$ d'évaluation

- **Taxes spéciales**

La Ville impose sur la base de l'évaluation foncière une taxe spéciale pour le service de dette comme suit :

– secteur urbain	0,2575 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur semi-urbain	0,2222 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur rural	0,1813 \$/100 \$ d'évaluation

- secteur annexion St-Jérusalem 0,1813 \$/100 \$ d'évaluation

La Ville impose également sur la base de l'évaluation foncière les taxes spéciales de fonctionnement suivantes :

- service d'égout 0,0412 \$/100 \$ d'évaluation
- assainissement des eaux usées 0,0835 \$/100 \$ d'évaluation

- **Tarifications**

Pour 2024, la Ville impose les tarifications de base suivantes :

- eau au tarif de base 227 \$
- eau pour piscine 70 \$
- enlèvement des ordures 139 \$
- collecte sélective -- \$
- écocentre 59 \$
- contrôle biologique des insectes piqueurs : 16 \$

Votre Conseil municipal
(C-2023.03)